

## Réunion de la CSSCT-QVT du 3 juin 2020

### Réponses aux questions des élus adressées préalablement à la réunion

#### 1 – Mesures sanitaires liées au COVID-19

Au Siège Social, nous constatons un relâchement dans le respect des gestes barrières et du port du masque, dans les relations professionnelles et lors de la pause déjeuner. Un rappel semble nécessaire alors que 50% des salariés doivent revenir sur site. Il s'agit de rappeler le respect dû à tous les collègues en matière de prévention sanitaire, et nécessaire pour rassurer les salariés angoissés par le retour sur site.

Réponse : La Direction rappelle l'ensemble des signalétiques mises en œuvre sur site et que les mesures de sécurité sont précisées dans les fiches annexes DUERP pour les différents métiers concernés.

#### 2 – Plans de circulation dans les espaces de travail

Les sens de circulation ne sont pas suivis, l'affichage du plan à l'entrée des espaces de travail étant peu visible, ou sont parfois positionnés à la sortie. Nous suggérons d'afficher un plan en dimension supérieure à l'entrée de chaque espace avec un fléchage adapté.

Signalisation 4° et 5° C : ne permet pas l'accès aux toilettes de l'étage (non modifié à date)

Réponse : Les plans ne peuvent être imprimés en une dimension supérieure. Quant aux fléchages, la DMGTI s'est rapprochée de chacun des clients internes pour recueillir les besoins éventuels. Les améliorations identifiées ont fait l'objet d'actions correctives. Toutefois, si des problématiques persistent, il conviendrait de nous indiquer avec précision les emplacements concernés.

#### 3 – Retour des salariés à 50%

- Les modalités du Plan de déconfinement est toujours en vigueur pour les entreprises.

Nous vous remercions de nous faire part des modalités d'installation des salariés en open-space respectant ces consignes et notamment du respect de la surface réservée de 4m<sup>2</sup> par salarié, et de la distanciation physique

Réponse : Pour respecter le protocole gouvernemental, nous effectuons des vérifications de tous les espaces de travail du Groupe. Ces vérifications sont finalisées pour les sites du Siège Social et de ses Annexes. Il en ressort que nos aménagements actuels respectent la règle des 4m<sup>2</sup>. A noter que des vérifications sont en cours concernant les autres sites (PFR, les back office et agences).

**4 - Télétravail :** la règle du télétravail reste d'actualité, l'organisation des équipes par rotation également, ce qui ne semble plus être d'actualité dans certaines directions.

Certaines écoles ou classes (comme les maternelles ) ne sont toujours pas ouvertes, ainsi que les garderies en périscolaires (et notamment pour l'été).

Il est indispensable que les contraintes de chacun continuent à être prises en compte pour l'organisation des plannings.

Les plannings imposés par certaines directions ne répondent pas à la définition de la concertation.

#### **Télétravail juillet et août :**

Un responsable d'agence de Lille a indiqué, lors de la conférence téléphonique du vendredi 29 mai 2020, que le télétravail se termine fin juin et que les personnes en garde d'enfants devaient faire le nécessaire pour mettre leurs enfants en centre aéré. Il a été ajouté que la reprise à 100% avait lieu le 1er juillet 2020. La Direction peut-elle confirmer ou infirmer ces propos ? Le télétravail peut-il encore se faire pour une personne en garde d'enfants ?

Télétravail : la règle du télétravail reste d'actualité, l'organisation des équipes par rotation également, ce qui ne semble plus être d'actualité dans certaines directions.

Certaines écoles ou classes (comme les maternelles) ne sont toujours pas ouvertes, ainsi que les garderies en périscolaires (et notamment pour l'été). Il est indispensable que les contraintes de chacun continuent à être prises en compte pour l'organisation des plannings. Les plannings imposés par certaines directions ne répondent pas à la définition de la concertation

Réponse : Comme indiqué dans la FAQ, dans le respect des consignes sanitaires et mesures de précaution prises par le Groupe, les collaborateurs attendus prioritairement sur sites sont ceux privés d'activité c'est-à-dire les collègues non équipés d'outils de travail à distance ou ceux dont l'activité, par nature, ne peut être réalisée à distance.

Ce retour sur site s'effectue en dehors de l'organisation de travail par rotation mise en place par les managers.

En effet, seuls les salariés dotés d'outils de télétravail ou les salariés en activité partielle pour garde d'enfant(s) s'intègrent à cette organisation par rotation.

Au-delà, si les aménagements ne sont pas envisageables que les salariés ne sont pas dotés des outils pour travailler à distance, sont en arrêt de travail ou en activité partielle, ils peuvent être amenés à poser des congés ou jours de repos.

#### **5 – Envoi des masques (sociétaires)**

Les agences n'ont pas reçu la dotation de masques destinés à être remis aux assurés se présentant sans masque. Qu'en est-il de la date de réception ?

Réponse : Il est prévu ce jour de déclencher une nouvelle dotation « agences » dont des masques chirurgicaux dédiés aux assurés.

## **6 – Parking Siège Social**

Un rappel semble nécessaire sur les modalités de stationnement, une place sur deux et en marche arrière.

Réponse : Dès lors que les véhicules sont stationnés en marche arrière, il est inutile de neutraliser une place sur deux ; la largeur des véhicules permettant de respecter la distance de sécurité.

## **7 – Climatisation**

La remise en route des climatisations a été annoncée en agence, nous vous remercions de nous en indiquer les modalités techniques.

Réponse : Un délai de 3 semaines est nécessaire pour nettoyer les filtres et réactiver toutes les climatisations.

## **8 – Retour salariés IME en agence**

Les salariés IME en agence sont invités à apporter leur masque personnel, n'étant pas compris dans la dotation de l'agence (masque, gel et gourde ?). Est-il envisagé de leur fournir la même dotation ? Un envoi est-il prévu ?

Réponse : Comme déjà évoqué en réunion de la CSSCT-QVT, les kits sanitaires ont été adressés au domicile des salariés itinérants. A ce jour, 3 collaborateurs n'ont pas reçu le kit sanitaire à domicile et de nouveaux envois ont été opérés.

## **9 - RPS**

Planification de la poursuite des échanges et modalités de Travail, au sujet de la Prévention des Risques Psychosociaux, notamment évoqués dans le cadre du Télétravail et de la négociation en cours.

Réponse : La Direction propose de porter le point à l'ordre du jour d'une prochaine réunion de la CSSCT-QVT afin d'échanger, dans un premier temps, quant aux travaux réalisés avec le CHSCT du Siège Social et la CARSAT en 2019.

## **10 - Mesures d'accompagnement pour les sites de la région parisienne, Paris et toute la France :**

Est-ce que le dispositif de prise en charge des frais de transport (hors taxi) et de parking sera maintenu durant le mois de juin 2020, si les salariés utilisent leur propre véhicule ? Par ailleurs, qu'entendez-vous par frais de transport ?

Réponse : Conformément aux termes de la question/réponse n°9 de la FAQ mise à jour le 26 mai dernier, les mesures d'accompagnement pour les sites de la région parisienne prévoient que « pour

accompagner ces retours et pour les personnes qui prennent habituellement les transports en commun, la Matmut prendra en charge jusqu'à fin mai 2020, les frais de transport (hors taxi) et de parking, si ces derniers utilisent leur propre véhicule. »

Les frais de transport correspondent aux frais d'utilisation des véhicules personnels (indemnités kilométriques notamment).

#### **11 - Kits sanitaires pour les itinérants :**

À quelle date est prévue le renouvellement des kits sanitaires du personnel Itinérant ? Seront-ils livrés en agence ou au domicile des salariés itinérants ?

Réponse : Les livraisons des renouvellements des kits sanitaires à l'attention des salariés itinérants sont prévues à compter de la semaine prochaine avec un nouvel envoi à domicile.

#### **12 - Réassort des lingettes désinfectantes sur PGS/AGENCES/PFT/UGP/ITINERANTS... :**

A quelle date est prévue le renouvellement des stocks de lingettes nettoyantes antibactériennes ? En cette période d'épidémie, plus que jamais, les salariés désinfectent plus régulièrement les surfaces pouvant être contaminées et notamment celles en contact avec les mains. Or, les paquets réceptionnés ne contiennent que 15 lingettes...

Réponse : Les nouvelles dotations seront expédiées cette semaine pour les agences et la semaine prochaine pour les sites back office, les itinérants et les PFR.

#### **13- Mailings sociétaires post-confinement :**

En cette période de reprise, avez-vous adressé un mail, SMS, aux sociétaires précisant les mesures mises en place afin de les accueillir aux horaires habituels, et ce, dans le strict respect des consignes sanitaires (les inviter à venir avec leur masque, marquage au sol pour les aider à respecter la distance de 1 mètre, limitation du nombre de sociétaires présents en même temps dans l'agence, mise à disposition de gel hydro alcoolique, pose de plexiglas) ? Cela permettra de les rassurer et d'enrichir ainsi la relation avec les sociétaires grâce au digital. Il serait également intéressant de mentionner les mesures sanitaires en page d'accueil de notre site internet pour informer les sociétaires et prospects.

Réponse : Aucune action de communication n'est prévue avant le 8 juin prochain. Il s'agit de ne pas provoquer de visites physiques autres que celles sollicitées par les clients. A partir du 8 juin, les informations Google d'ouverture des agences seront mises à jour et une information figurera sur le site internet.

#### **14 - L'accueil des sociétaires en agence post-confinement :**

Nous savons qu'à ce jour, la Matmut privilégie la réception des clients sur rendez-vous de manière à gérer le flux des visiteurs et avoir un minimum de personnes qui attendent à l'accueil.

Cependant, avec l'ouverture des agences aux clients, si un sociétaire n'a pas pensé à contacter son Agence Conseil avant son arrivée et qu'il ne peut patienter à l'extérieur du bâtiment (mobilité réduite, femmes enceintes, personnes âgées). Serait-il possible de délimiter par des marquages au sol, l'emplacement sur lequel doivent se tenir les visiteurs, afin que la distance d'un mètre soit respectée

et/ou réaménager la disposition des chaises du point d'attente afin que celles-ci soient suffisamment espacées et leur nombre limité ?

Réponse : Comme déjà évoqué à l'occasion d'une précédente réunion de la CSSCT-QVT, la signalétique au sol n'est quant à elle pas nécessaire, compte tenu de l'ensemble des mesures de sécurité mises en œuvre. Un affichage relatif à la prescription du port du masque est par ailleurs prévu.

#### **15 - Fermeture des fontaines à eaux :**

Les salariés remplissent chez eux la gourde réutilisable fournie par vos soins et la consomment rapidement dans la matinée du fait de sa faible contenance (500 ml). Comptez-vous mettre à disposition des bouteilles d'eau individuelles aux salariés afin qu'ils puissent s'hydrater convenablement ? Dans la négative, est-ce qu'un remboursement sur note de frais est prévu ? Je vous rappelle qu'il est recommandé de boire 1,5 litres d'eau par jour voir plus en cas de fortes chaleurs.

Réponse : Il n'est pas prévu de livrer des bouteilles d'eau. La dotation d'une seconde gourde pour chacun des collaborateurs est en cours de déploiement. Les collaborateurs disposeront ainsi d'un nouveau contenant pour s'alimenter quotidiennement en eau de manière suffisante.

#### **16 - Coupure de la climatisation dans tous les sites :**

Bien que la médecine du travail préconise de laisser la climatisation, la Direction a fait le choix de la couper par précaution. Cependant, ses précautions ne doivent pas être un frein à l'application des mesures préventives contre la chaleur pour permettre aux salariés de travailler dans de bonnes conditions.

Des remontées de terrain nous font état de fortes chaleurs dans les locaux, alors qu'une ventilation des pièces est préconisée dans l'objectif non seulement de renouveler mais aussi de refroidir l'air intérieur. Comptez-vous très prochainement réactiver les climatisations ?

Dans la négative, pourrions-nous utiliser des ventilateurs ?

De plus, il convient d'être vigilant lors de la réception clientèle qui présente un risque élevé (personnes vulnérables, femmes enceintes, personnes âgées) en cas de fortes chaleurs sur le site de réception. D'où l'intérêt de disposer de bouteilles d'eau, en l'absence de système de refroidissement de la température, si ce type de clients rencontrait un problème de santé.

Réponse : Comme indiqué lors de la réunion ordinaire du CSE du 28 mai 2020, les systèmes de climatisation devaient être réactivés. Un planning est en cours de déploiement, d'une durée de 3 semaines, pour nettoyer les filtres et réactiver les climatisations.

#### **17 - Sollicitations QVT et/ou d'assistance psychologique et/ou sociale :**

A date, avez-vous eu des sollicitations de collaborateurs angoissés par le déconfinement ?

Réponse : Depuis le 27 avril 2020, 13 sollicitations ont été dénombrées auprès de la Référente Qualité de Vie au Travail, PROS-CONSULTE et/ou ACIST et liées au COVID-19, au déconfinement et/ou à l'organisation du travail.

## **18 - Planning retour sur site en PGS :**

Serait-il possible de demander aux managers d'adresser un planning sur 2 voire 3 semaines des jours de présence sur site ? En effet, depuis le 13 mai 2020, les gestionnaires sont prévenus moins d'une semaine à l'avance et il est difficile pour certains de s'organiser et trouver le bon équilibre entre les contraintes familiales et l'activité professionnelle.

Réponse : L'objectif est de prévoir l'information des collaborateurs le plus en amont possible, afin de revenir progressivement au préavis d'un mois habituellement observé auparavant notamment pour les rotations SGT. A ce jour, la planification est complexe compte tenu :

- des informations concernant les modalités de reprise sur site diffusées au fur et à mesure des dernières semaines et en fonction des annonces gouvernementales
- de la planification des roulements devant s'organiser en concertation avec l'ensemble des collaborateurs (les uns en télétravail, les autres sur site) afin de prendre en compte au mieux les contraintes et possibilités de chacun.

## **19 - Annexe DUERP – Espaces de réunion / de formation dans le contexte COVID-19 :**

Serait-il possible d'afficher à l'entrée des salles de réunion, la capacité maximale d'accueil de la salle ? Ainsi que le DUERP afin que le/les animateur(s) et les participants disposent des mesures à respecter si besoin. A la lecture des mesures mentionnées, Il semblerait nécessaire de disposer d'un paquet de lingettes par table ou bureau.

Réponse : L'annexe du DUERP relative aux mesures de précaution des espaces de réunion / de formation sera affichée sur site tel que précisé sur le document. S'agissant des capacités d'accueil de ces différents espaces, ces dernières ont été rappelées dans la fiche annexe DUERP et dépendent du mobilier en place. S'agissant des lingettes désinfectantes, ces dernières étant prescrites pour ces espaces, elles seront mises à disposition.

## **20 - Reprise des visites des représentants du personnel :**

Pouvez-vous nous communiquer une date prévisionnelle de la reprise des visites des élu(e)s sur site (agences, PGS, UGS...) ? Quelles seront les consignes à respecter ?

Réponse : Conformément aux termes de l'article 3.3.2 – Chapitre 1 de l'accord relatif à la mise en place du CSE, le calendrier des visites de site prévues à l'article 15.1 du présent accord est préparé trimestriellement par la CSSCT-QVT ; les référents HSCT-QVT de chacun des territoires de proximité consolident les propositions des représentants de proximité ; le calendrier est voté en réunion plénière du CSE.

## **21 - Horaire de travail :**

L'accord sur la gestion de la reprise d'activité permet un temps de travail adapté. Cet accord permet au conseiller en assurance d'arriver à 8h15. Cependant, certains responsables refusent que les conseillers arrivent à 8h15 car "les sociétaires n'appellent pas à cette heure". La Direction peut-elle rappeler l'esprit de l'accord aux responsables ?

Réponse : Conformément aux termes de l'article 2 – Chapitre 1 relatif à la gestion de la reprise d'activité et des situations rencontrées par les salariés employés par les entités de l'UES Matmut dans

le contexte exceptionnel de la pandémie COVID-19 signé le 6 mai 2020, les parties signataires ont souhaité prendre en compte la nécessaire conciliation des temps de vie (exemples : garde d'enfant, transports en commun). Comme évoqué en réunion de la CSSCT-QVT, ces modalités sont mises en œuvre en tenant compte également des nécessités et de la continuité de service.